

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 14

Artikel: Les princes d'Orléans à l'armée de la Loire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES PRINCES D'ORLÉANS A L'ARMÉE DE LA LOIRE

La part prise incognito par ces princes à la dernière guerre en forme un épisode fort intéressant. En attendant qu'elle soit complètement livrée à la publicité, le *Times* du 21 juin lève un coin du voile et donne les renseignements ci-dessous, à l'occasion du discours du général Chanzy dans la séance de l'Assemblée nationale du 14 juin :

Le 23 décembre, le général Chanzy adressa de son quartier-général du Mans, la dépêche suivante au ministre de la guerre, à Bordeaux :

« *Confidentielle et personnelle*

» 23 décembre 1870.

» *Le général Chanzy au ministre de la guerre.*

» Le prince de Joinville s'est rendu hier auprès du général Jaurès et l'a prié de solliciter pour lui l'autorisation de suivre l'armée. Le général me l'a présenté ce matin. Le prince est en France sous le nom du colonel Lutherott ; il était présent aux affaires du 15^e corps devant Orléans ; il a pris part au combat dans une des batteries de marine et n'a quitté la ville qu'avec le dernier soldat. Il demande à assister à mes opérations, promettant de garder le plus strict incognito et la plus grande réserve et de ne se faire connaître à personne. Ne voyant en lui qu'un soldat, qu'un galant homme qui aime la France et qui sincèrement laisse de côté toute idée autre que celle de se dévouer à sa défense, je n'ai pas cru devoir lui refuser ce que le gouvernement de la république accorde à tous les Français.

» Il est de mon devoir de vous en donner avis et de prendre vos ordres. M'étant tenu jusqu'ici hors de la politique, bien résolu à me dévouer entièrement et exclusivement à la tâche que le gouvernement m'a confiée, je désire que personne ne puisse se méprendre sur les sentiments qui m'ont guidé dans cette circonstance. J'attends, en conséquence, vos instructions sur ce sujet, et vous pouvez être sûr que je m'y conformerai strictement. — Agréez, etc. »

Le gouvernement de Bordeaux répondit par un refus.

Le 30 décembre le général adressa au ministre de la guerre la dépêche suivante :

« Le capitaine Marois est arrivé et m'a remis votre dépêche. Je me suis conformé immédiatement à vos ordres. Pensant qu'il valait mieux que je ne me misse pas une seconde fois en communication directe avec le prince, j'ai chargé le général Jaurès de lui communiquer votre décision. Tout en regrettant extrêmement qu'il ne lui soit pas permis de rester à l'armée, le prince en se conformant à vos instructions a informé le général Jaurès qu'il quitterait Le Mans le lendemain matin, 30 décembre, et s'embarquerait à Cherbourg. Ce matin, un aide de camp que j'ai envoyé à son hôtel m'a apporté un mot que le colonel Lutherott a laissé.

« Recevez, etc..

CHANZY. »

« Plus heureux que le prince de Joinville, le duc de Chartres, ajoute le *Times*, put rester dans l'armée sous le nom de Robert Lefort ; il avait le rang de chef d'escadron dans l'état-major auxiliaire, il était sous les ordres du général Dargent. Il accompagnait le major Senault, de l'état-major, lorsque l'on fixa les limites proposées pendant l'armistice. Les officiers du côté allemand étaient le colonel Wiebe, et le capitaine de Heister, de l'armée du grand-duc de Mecklembourg, parent rapproché du prince, du côté de sa mère. Les rapports officiels concernant le chef d'escadron Lefort témoignent hautement de sa bravoure, de son zèle et de son aptitude militaire. »